

Publié le 12/02/2025 10:26 (Europe/Paris)
Collectivité : Chauffailles
https://www.chauffailles.fr/documents_administratifs/52025



Tél : 03 85 26 55 00
mairie@chauffailles.fr

Commune de Chauffailles

DECISION DU MAIRE N°2025/B043

Portant décision prise en vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal.

M57 Fongibilité des crédits – DM n°2 Virement de crédit du chapitre 204 opération 824 au chapitre 16 budget Communal

Le Maire de la Commune de Chauffailles,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22 ;
Vu la délibération N° 2021/11/076 en date du 16 novembre 2021 et notamment l'article 7,
Vu la délibération en date du 8 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation de prendre les décisions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant le manque de crédit du chapitre 16 en section d'investissement,

DECIDE :

Article 1 : Il est nécessaire de réaliser un virement de crédit du compte 20422 bâtiments et installations (chapitre 204) opération 824 subventions pour les réfections des façades, au compte 1641 emprunts (chapitre 16) en section d'investissement ainsi qu'il suit :

Décisions modificatives - COMMUNE DE CHAUFFAILLES - 2025			
DM 2 - VIREMENT DE CREDIT DU COMPTE 20422 AU COMPTE 1641 - 25/11/2025			
Investissement			
Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Fonction - Opération	Montant	Article(Chap) - Fonction - Opération	Montant
1641 (16) : Emprunts en euros - 020	30,00		0,00
20422 (204) : Bâtiments et installations - 020 - 824	-30,00		0,00
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et un extrait affiché aux emplacements habituels réservés à cet usage.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de Charolles.

Chauffailles, le 25 novembre 2025
Le Maire de Chauffailles

